

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2054

5 septembre 2011

### SOMMAIRE

Corporation Investments S.A. ....	98592	Lapalinx Sàrl SPF .....	98583
DB Value S.à r.l. ....	98568	Larissa S.A. ....	98584
E-Deal .....	98546	LDIG Master (Luxembourg) S.à r.l. ....	98584
Eiffel Investment Group Master Sàrl .....	98584	Libo S.A. ....	98584
EMD Investment S.à r.l. ....	98592	Licht Toitures S.N. Sàrl .....	98573
EMM Euromultimédia S.A. ....	98592	Lorac Investment Management S.à r.l. ...	98578
European Direct Property Management S.A. ....	98585	Lotri International S.A. ....	98585
European Infrastructure Investments 3 ..	98578	Lumension Security S.A. ....	98581
Holding Luxco 1 S.à r.l. ....	98571	Luxembourg Investissement & Patrimoine S.A. ....	98589
Holding Luxco 2 S.à r.l. ....	98589	LuxGEO GP S.à r.l. ....	98582
Ikano Finance (Russia) S.A. ....	98551	LuxGEO Parent S.à r.l. ....	98582
IMT International Management S.à r.l. ...	98551	Luxgoal S.à r.l. ....	98581
Inbro S.A., SPF .....	98569	Luxmanis S.A. ....	98589
Incoden S.A. ....	98569	Luxservices Europe S.A. ....	98590
Inspect Holding S.A. ....	98572	Magna Invest Corporation S.A. ....	98591
Inversiones Ampudia S.A. ....	98578	Magna Invest Corporation S.A. ....	98591
Iris Capital S.A. ....	98569	Mareja Investments S.à r.l. ....	98590
Irrus S.à r.l. ....	98569	McD Europe Franchising S.à r.l. ....	98590
Jager Financement S.A. ....	98570	McD Europe Holdings S.à r.l. ....	98572
Jaguar Luxembourg S.A. ....	98570	McD Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	98591
Janeiro S.A. ....	98570	Monier Special Holdings S.à r.l. ....	98591
Jazz S.à r.l. ....	98571	Musa S.A. ....	98590
J.J.R. GmbH .....	98570	Nextam Partners .....	98585
Jucharo S.à r.l. ....	98572	Potters International Holdings S.à r.l. ....	98579
JVG Invest .....	98572	RN Consulting SA .....	98571
Kanecher Ieselsstiffchen S.à r.l. ....	98573	SHS Europe S.A. ....	98584
Kapital 2008 Investments S.A. ....	98571	Société de Gestion Financière (SGF) S.à r.l. .....	98582
Lagos S.à r.l. ....	98583	Techint Holdings S.à r.l. ....	98551
Lama-Dust S.A. ....	98583	Tireal .....	98574
Landry S.A. ....	98583	WOOD & Company Group S.A. ....	98551
Lapalinx Sàrl SPF .....	98583		

**E-Deal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.697.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze,

Le vingt-et-un juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Mathieu MOREL, administrateur de sociétés, né le 15 février 1974 à Romans-sur-Isère (France), demeurant à F-38130 Echirolles, 38, avenue de la République (ci-après dénommé «Mathieu MOREL»);

2.- Monsieur Johan SALVATORI, administrateur de sociétés, né le 30 août 1975 à Grenoble (France), demeurant à F-38000 Grenoble, 14, rue des Eaux Claires (ci-après dénommé «Johan SALVATORI»),

tous deux ici représentés par Madame Kalliopi FOURNARI, résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (le Mandataire), en vertu de procurations données sous seing privée le 7 juin 2011,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la représentante des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de «E-DEAL» (ci-après dénommée la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à sept cent vingt huit mille euros (EUR 728.000,00), représenté par sept mille deux cent quatre-vingt (7.280) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente-et-un décembre 2011.

### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Associés, pré-qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les sept mille deux cent quatre-vingt (7.280) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales sont libérées par les Associés à hauteur de cent pourcent (100%) par l'apport de six mille sept cent quatre-vingt dix-huit (6.798) actions de «PREDICTYS S.A.S», une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social à F-38000 Grenoble, 14, rue des Eaux Claires, au capital social de cent trente mille huit cent soixante euros (EUR 130.860,00), représenté par treize mille quatre-vingt-six (13.086) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 499 332 682.

Cet apport est évalué à huit cent mille euros (EUR 800.000,00).

- Monsieur Mathieu MOREL, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire en son nom à trois mille six cent quarante (3.640) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) de la Société et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature portant sur trois mille trois cent quatre-vingt dix-neuf (3.399) actions en pleine propriété de «PREDICTYS S.A.S», prénommée.

L'apport des actions de «PREDICTYS S.A.S» est évalué à quatre cent mille euros (EUR 400.000,00) et donnera droit à trois mille six cent quarante (3.640) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) de la Société et au versement d'une soulte d'un montant de trente-six mille euros (EUR 36.000,00) au profit de Monsieur Mathieu MOREL.

- Monsieur Johan SALVATORI, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire en son nom à trois mille six cent quarante (3.640) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) de la Société et libérer intégralement ces actions par un apport en nature portant sur trois mille trois cent quatre-vingt dix-neuf (3.399) actions en pleine propriété de PREDICTYS S.A.S, prénommée.

L'apport des actions de «PREDICTYS S.A.S» est évalué à quatre cent mille euros (EUR 400.000,00) et donnera droit à trois mille six cent quarante (3.640) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) de la Société et au versement d'une soulte d'un montant de trente-six mille euros (EUR 36.000,00) au profit de Monsieur Johan SALVATORI.

Le montant total des apports réalisés par Monsieur Mathieu MOREL, et Monsieur Johan SALVATORI est évalué à huit cent mille euros (EUR 800.000,00) (ci-après dénommé l'«Apport»).

Pour autant que de besoin, l'ensemble des apports est effectué en application du sursis d'imposition des plus-values institué par l'article 150-O B du Code Général des Impôts français.

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée, son bilan récent attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

### *Réalisation effective de l'apport*

Les apporteurs, représentés comme dit ci avant, déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires des actions apportées et possèdent le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- le transfert des actions est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui et la convention d'apport a été déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les États respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout vis-à-vis de toutes tierces parties.

Les souscripteurs agissant par le biais de leur Mandataire, déclarent (i) que l'Apport a été fait sur la base des déclarations d'apport en date du 7 juin 2011 dans lesquelles Monsieur Mathieu MOREL et Monsieur Johan SALVATORI ont conclu d'apporter chacun trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf actions (3.399) soit au total six mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (6.798) actions de «PREDICTYS S.A.S», (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et (iii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

### *Païement du droit fixe d'apport*

L'Apport sera soumis à un droit fixe de soixante-quinze euros (EUR 75,00) en vertu de la Loi luxembourgeoise du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement.

### *Rapport du réviseur d'entreprise*

Ces apports en nature ont fait l'objet d'un rapport vérification par la société «TEAMAUDIT S.A.», réviseur d'entreprises indépendant, ayant son siège social à 67, rue Michel Welter, L-2730, Luxembourg, dont suit la conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport des 6.798 actions de PREDICTYS S.A.S. qui correspond au moins au nombre et à la valeur des 7.280 parts sociales de E-DEAL S.à r.l. à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, signé ne varietur par les comparants, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600,00).

### *Résolution des associés*

Et aussitôt, les associés, représentés comme indiqué ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, à L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, né le 1<sup>er</sup> avril 1975 à Rocourt (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, à L-2086 Luxembourg;
- Madame Régine BARBIER, employée privée, née le 25 octobre 1964 à Saint-Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, à L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Fournari, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 28599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089060/269.

(110100373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Ikano Finance (Russia) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.009.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096906/9.

(110109641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**IMT International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 169, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.388.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096910/9.

(110109611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Techint Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 140.000.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.594.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Fernando Ricardo MANTILLA de son mandat de gérant de la Société avec effet au 27 juin 2011;

- de nommer Monsieur Gianfelice ROCCA, né le 2 mars 1948 à Milan, Italie, demeurant au 20, Via Borgonuovo, 20121 Milan, Italie, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2011.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Alain RENARD
- Monsieur Carlos Manuel FRANCK
- Monsieur Mauro Leone Adolfo REZZONICO
- Monsieur Juan Pablo BOO
- Monsieur Gianfelice ROCCA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Techint Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011100424/25.

(110114563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.396.

---

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WOOD & Company Group S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the

Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.396, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on July 31<sup>st</sup>, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 128 on January 24<sup>th</sup>, 2002 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on January 20<sup>th</sup>, 2011, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1659 on August 28<sup>th</sup>, 2009.

The Meeting is chaired by Jan Sýkora, with professional address at Námstí Republiky 1079/1a, 110 00 Prague 1, Czech Republic.

The chairman appointed as secretary, Vladimír Jaroš, with professional address at Námstí Republiky 1079/1a, 110 00 Prague 1, Czech Republic.

The Meeting elected as scrutineer, Lubomír Šoltýs, with professional address at Laurinská 18, 811 01 Bratislava, Slovak Republic.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. All the shares are in registered form and the notice including the agenda of this Meeting was sent to all the registered shareholders on May 23<sup>rd</sup>, 2011. It appears from the said attendance list that from the one hundred two thousand three hundred fifty-four (102,354) existing shares, ninety-five thousand six hundred (95,600) shares are present or represented, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. Creation of an authorised share capital of the Company. Authority to the board of directors to suppress or limit the preferential subscription rights of the existing shareholders re the issuance of new shares by the board of directors within the limits of the authorised share capital with authority to the board of directors to determine the issuance price of any shares (to be issued within the limits of the authorised share capital) which may not be lower than the nominal or accounting par value of a share in the Company;

2. Full restatement of the articles of association of the Company (except for its corporate object clause); and

3. Miscellaneous.

IV. these facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

#### *First resolution*

On the view of a report drawn by the Board of Directors in conformity with article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended, and after having acknowledged that the notice of the present Meeting expressly mentions that the authorization given to the Board of Directors includes the possibility to limit or to suppress the preferential subscription rights of the shareholders, the Meeting decides unanimously to introduce an authorized capital of an amount of one million and three hundred and fifty-one thousand euro (EUR 1,351,000) to be divided into one hundred thirty-five thousand and ninety (135,090) Class A Shares and ten (10) Class C Shares, all with a par value of ten euro (EUR 10) per share, authorizing the board of directors, during a period of five years starting on the date of the publication in the Mémorial C of the deed recording the resolution adopted at the Meeting, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of one million and three hundred and fifty-one thousand euro (EUR 1,351,000) without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

A copy of said report, after having been signed by the members of the board, the proxy holders of the represented shareholders or the shareholders, and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

The Meeting resolves to authorise the board of directors of the Company for a period of 5 (five years) starting on the date of the publication in the Mémorial C of the deed recording the resolutions adopted at the Meeting:

(a) to issue up to thirty two thousand seven hundred and forty six (32,746) Class A Shares having a par value of ten Euro (EUR 10) each, within the limits of the authorized share capital indicated above;

(b) to waive or limit the shareholders' preferential subscription rights; and

(c) to record or cause to be recorded by way of a notarial deed each and any issuance of Class A Shares made within the limits of the authorised share capital and to amend Article 6. of the Articles and the register of registered Shares of the Company accordingly,

and to amend the Articles accordingly.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend and restate the Articles in their entirety in an English version; followed by a French version thereof, so that they read as follows:

**“Title I. Name, Definitions, Registered office, Duration and Object**

**Art. 1. Form, Name.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name WOOD & Company Group S.A. (hereafter the «Company»).

**Art. 2. Definitions.** In addition to the other terms defined in other clauses of these articles of association, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

«Allocation of Results» means allocation of annual distributable net profit of the Company to its mandatory and discretionary reserves, unsettled loss or retained profit accounts in compliance with applicable laws, however excluding distribution of dividends;

«Articles» means these articles of association in their present form and as amended from time to time (and «Article» shall be construed accordingly);

«Business Days» means a day on which banks are open for normal business in Luxembourg;

«Business Plan» means the business plan approved by the shareholders in relation to the Group from time to time;

«Class A Shares» means the ordinary class A shares, in registered form, having a nominal value of ten Euro (Euro 10.-) per share issued by the Company;

«Class C Shares» means the preferential class C shares, in registered form, having a nominal value of ten Euro (Euro 10.-) per share issued by the Company;

«Company Act» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

«Financial Year» means a calendar year ending on 31 December;

«Group» means the Company and any subsidiary undertaking of the Company from time to time;

«Primary Business Activities» means the activities listed in the Business Plan;

«Share» means any of the Shares;

«Shares» means the Class A Shares, the Class C Shares and any other shares of any classes issued by the Company from time to time; and

«Shareholders Agreement» means any agreement in place from time to time between the holders of Shares and, as the case may be, the Company.

**Art. 3. Registered Office.**

3.1. The registered office of the Company is established in Munsbach. The registered office may be transferred to any other place in the municipality by means of a decision of the board of directors.

3.2. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which are liable to interfere with the regular operation at the registered office or problem-free communication between the registered office and abroad, the registered office may be declared provisionally transferred abroad until the complete cessation of such abnormal circumstances. Such a decision will have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of transfer of the registered office will be made and made known to third parties by the Company's body, which is in the best position to do so under the applicable circumstances.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 5. Object.**

5.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever in the investment banking, merchant banking, brokerage, mutual fund, private equity or other financial services business and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

5.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other

company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

5.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

5.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

## **Titel II. Capital, Shares**

### **Art. 6. Share capital.**

#### **6.1. Subscribed share capital**

The corporate subscribed share capital is set one million twenty-three thousand five hundred and forty euro (EUR 1,023,540) divided into one hundred two thousand three hundred and forty-four (102,344) Class A Shares and ten (10) Class C Shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each.

6.2. The Class A Shares shall rank *pari passu* amongst them in all respects as a class. The Class C Shares shall rank *pari passu* among them in all respects as a class. The Class A Shares shall rank *pari passu* with the Class C Shares save as otherwise provided in these Articles.

#### **6.3 Authorised share capital**

The authorized share capital of the Company (comprising the issued share capital) is set at one million and three hundred and fifty-one thousand euro (EUR 1,351,000), represented by one hundred thirty-five thousand and ninety (135,090) Class A Shares and ten (10) Class C Shares.

6.4 The board of directors is authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the publication in the Mémorial C of the deed recording the resolutions adopted at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company on June 14<sup>th</sup>, 2011 and, subject to the provisions of any Shareholders Agreement:

(i) to issue up to thirty-two thousand seven hundred forty-six (32,746) additional Class A Shares having a par value of ten euro (EUR 10) each, within the limits of the authorized share capital indicated under Art. 6.3;

(ii) to waive or limit the shareholders' preferential subscription rights; and

(iii) to record or cause to be recorded by way of a notarial deed each and any issuance of Class A Shares made within the limits of the authorised share capital and to amend Article 6. of the Articles and the register of registered Shares of the Company accordingly.

#### **6.5. Shares**

6.5.1 The Class C Shares shall have, in priority to the Class A Shares and any other classes of Shares that may be created, preferred dividend rights, distribution rights and liquidation rights as hereinafter specifically provided (hereinafter the Priority in case of Distribution).

6.5.2 The Class C Shares shall confer upon the holders thereof as a class the right, in priority to the payment of dividends to the holders of any other Shares, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a preferential cash dividend (hereinafter called the Class C Preference Dividend), of up to EUR 5,006,124 in aggregate until such an amount shall have been fully paid, such an amount being however reduced by any return of capital and/or amount distributed to the holders of the Class C Shares as dividends or out of the share premium account or other distributable reserves of the Company. Upon payment in full of the Class C Preference Dividend (which is payable among the Class C Shares on an equal per share basis), the Class C Shares shall cease to have Priority in case of Distribution and be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the Class C Preference Dividend on a pro rata basis with the Class A Shares.

6.5.3 No dividend, whether in cash or kind, shall be paid or declared, nor shall any other distribution be made on the Class A Shares and any other classes of Shares that may be created until the Class C Preference Dividend shall have been declared and paid in full.

#### **6.6. Share Premium**

Any available share premium shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles and subject to the Company Act. The Company may have different share premium accounts connected to the Shares of a specific category and which shall be distributable exclusively to the Shareholders of that specific category.

### **Art. 7. Allotment of Shares.**

7.1. Any new Shares of a specific class issued by the Company for cash shall, subject to the provisions of any Shareholders Agreement and without prejudice to Article 6.4. above, before allotment or issue to any person be offered for subscription in the first instance to the existing holders of same class of Shares in proportion (as nearly as practicable) to the nominal value of Shares then in issue and held by each such holder of that specific class respectively. Any Shares of a specific class not subscribed by the holder(s) of the same specific class of Shares on a pro rata basis may be offered for subscription to the other shareholders on a pro rata basis irrespectively of the class of Shares they hold.

7.2. The Shares are in registered form. A register of registered Shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

7.3. The Company may purchase its own Shares under the conditions set out by the Company Act.

#### **Art. 8. Transfers of Shares - pledges.**

8.1. Any transfer of Shares is subject to any Shareholders Agreement and is carried out by entering in the register of Shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a transfer of Shares other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

8.2. No shareholder may pledge its Shares without complying first with the terms of any Shareholders Agreement.

### **Title III. Management**

#### **Art. 9. Appointment and Removal of directors.**

9.1. The Company is managed by its board of directors, which is composed of a minimum of four members and a maximum of eight members, either shareholders or not. The members of the board of directors shall be designated as Directors (and individually, a Director) and, if any, as Non-Executive Directors (and individually, as a Non-Executive Director). The Directors and the Non-Executive Directors (if any) shall be collectively and irrespectively to the category they belong to be referred in these articles as the directors, and individually, as a director.

9.2. Meetings of the board of directors shall be chaired by the chairman (the "Chairman"). A Chairman may be elected at any shareholders meeting at which board members are elected or which is called to fill a vacancy in the office of Chairman. The Chairman's term of office may be specified at the time of his election. If there is a vacancy in the office of Chairman, until such time as a Chairman is elected by a shareholders meeting, the board of directors may appoint an interim Chairman or may adopt a schedule under which each board member serves as Chairman of the meeting on a rotating basis.

9.3. Each director shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. Each director may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

9.4. The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

9.5. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to appoint a new director to fill the vacancy, which appointment must be ratified by the next general meeting.

**Art. 10. Powers of directors.** All powers not expressly reserved to the general meeting by the Company Act and the Articles fall within the authority of the board of directors.

**Art. 11. Signatures of directors.** Without prejudice to Article 12.4, the Company will be bound under all circumstances, by the sole signature of any Director or the joint signatures of any non-Executive Director acting together with at least one Director or by the joint or sole signature(s) of any director(s) or any other person(s) to whom specific powers have been delegated by the board of directors in accordance with Article 14.1 of the Articles or by the joint or sole signature(s) of any director(s) other person(s) having been entrusted by the board of directors of the Company with day-to-day management of the Company in accordance with Article 14.2 of the Articles.

#### **Art. 12. Meetings of directors.**

12.1. The board of directors may be convened by the Chairman. A meeting of the board of directors must be convened every time a request to this effect is made by any director.

12.2. The presence of a quorum shall be necessary for the transaction of any business at any meeting of the board of directors. A quorum shall be present if at least a simple majority of the total number of board members in office are present at the time of the applicable vote. Any board member may participate in any meeting of the board of directors by granting a written proxy for that meeting to any other board member. A director may represent more than one other director.

12.3. Board meetings shall be held at least once in every quarter provided that any board member may call a board meeting at any time by not less than five Business Days notice in writing to the Company and the other board members.

12.4. The Chairman or the board member calling a board meeting shall furnish to each of the other board members at the time he furnishes notice of meeting an agenda for the meeting specifying the matters to be considered, the form of each resolution proposed to be adopted and containing sufficient information about each matter to be considered (including copies of any documents to be approved) to permit board members to form a view on the matters to be acted upon. A majority of the board of directors may delay the vote on any matter on which they conclude they have not received adequate information to reach a decision.

12.5. The convening notice shall be sent by letter (sent by prepaid first class post or special courier), telegram, fax, electronic mail to each director at least five Business Days before the date set for the meeting, except in cases where the majority of the directors agree to shorten notice, or in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four hours prior to the hour set forth for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. The board of directors may validly

deliberate and take decisions without prior notice if all the directors are present or represented and have waived the convening requirements and formalities in writing or by fax, telegram or electronic mail of each director. All reasonable efforts will be provided so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of directors, each director is provided with a copy of the documents and/or material to be discussed or resolved upon by the board of directors at such meeting.

12.6. All board of directors' meetings shall be held at a venue reasonably convenient for all the board members and preferably at the registered office of the Company. All or any of the directors, or the members of any committee of the directors, may participate in a meeting of the directors or of a committee by means of a conference telephone or similar communications equipment allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. A person so participating shall be deemed to be present in person at the meeting and shall be entitled to vote and to be counted in a quorum accordingly. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or electronic mail or by telephone provided that in such latter case such vote is confirmed in writing.

12.7. A resolution in writing (or otherwise contained in an electronic communication) signed by all the directors shall be as valid and effective as a resolution duly passed at a meeting of the directors duly convened and held, and may consist of several documents in the like form each signed by one or more of the directors.

12.8. Questions arising at a meeting will be decided by a resolution of the board of directors, and no resolution shall be carried unless it receives a majority of votes of at least of a simple majority of the total of board members in office at the time of the applicable vote, present or represented. The Chairman has no casting vote. For the avoidance of any doubt, the following matters are to be considered outside the ordinary course of business and require the prior approval of the board of directors:

12.8.1 The borrowing or raising of long term indebtedness by any member of the Group (other than a merchant banking portfolio company) other than in accordance with the Business Plan or any other annual business plan or budget adopted in relation to the Group in any Financial Year;

12.8.2 The making of any payment to any person other than in the ordinary course of the business of the Group;

12.8.3 The giving of any guarantee in respect of any third party liability in excess of EUR 100,000.

12.8.4 The entry by any member of the Group into any contract, agreement or other arrangement of onerous nature or otherwise than in the ordinary course of the Business and on arms' length terms (in any such case bearing in mind the inherent risks associated with the business and the nature of the work undertaken by the Group).

12.8.5 The formation, entering into, termination or withdrawal from any partnership involving an equity investment by any member of the Group in excess of EUR 100,000.

12.8.6 The initiation, discontinuation or settlement by the Company of any litigation or arbitration proceedings other than actions to recover debts in the ordinary course of its business or any application for an interim injunction or other urgent applications in circumstances where it is not practicable to obtain prior consent or the issuing of any legal or arbitration proceeding or defence in relation to any material claim by a third party against the Company.

12.8.7 The establishment or variation of the terms of any pension or life assurance scheme for the benefit of the Partner Shareholders or employees of the Group or any section of them or the making of any material revision to the terms of that scheme (or, in the case of any pension scheme, changing the trustees).

12.8.8 The making of any political donation or gifts in excess of amounts provided for in the budget.

12.8.9 Any acquisition or disposal by any member of the Group of any company or business, or any part of any company or business, other than:

(a) Acquisitions or disposals of companies or businesses in any one or more of the primary business activities in the core markets of up to EUR 250,000 individually or in a series of related transactions.

(b) The engagement or termination of personnel in any one or more of the primary business activities in the core markets;

(c) Transactions by Wood & Company Funds SICAV plc in the ordinary course of business; or

(d) Any trading investments made or disposed of by the Group in the ordinary day to day course of trading.

12.8.10 Any adoption of or amendment to the Group annual budget.

12.8.11 The issuance of new Shares to new shareholders in the limits of the authorized share capital as provided for in Articles 6.3. and 6.4.

12.8.12 Any agreement to do or to permit the doing of any of the matters referred to above.

12.9. The continuing directors or a sole continuing director may act despite any vacancies in their number. However, if the number of directors is less than the number fixed as the quorum, they or he may act only for the purpose of filling vacancies or of calling a general meeting.

12.10. If there is no director holding the office of Chairman, or if the director holding it, having had notice of the meeting, is not present within five minutes after the time appointed for it, the board of directors present may appoint one of its members to be chairman of that meeting. In the case of an equality of votes, the chairman will not have a second or casting vote.

12.11. A director who is in any way either directly or indirectly interested in a contract or arrangement, or proposed contract or arrangement, with the Company shall make known to the board of directors the nature of his interest and

thereafter, subject to Luxembourg Law, shall be entitled to vote. Such director's interest therein shall be reported to the next meeting of shareholders.

**Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors.** The Company will keep a book of all resolutions and the minutes of all meetings of the board of directors in which there shall be recorded the time and place of such meeting, whether regular or special, and if special, how called, the notice thereof given, the names of those present and proceedings thereof. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the directors present at such meeting.

**Art. 14. Delegation.**

14.1. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the board of directors voting with the majority requirements laid down in Article 12.8.

14.2. The board of directors may delegate the day-to-day management to one or more of its members (the first delegatee to be called chief executive officer) in accordance with any Shareholders Agreement. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the board of directors must report to the annual general meeting of shareholders any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year. For the avoidance of any doubt, the day-to-day management of the Company includes any such acts which by their nature or importance are to be considered in the ordinary course of business of the Company, to the exclusion of those matters referred to in Article 12.8 which require the prior approval of the board of directors of the Company.

14.3. The board of directors shall further have the possibility to decide to create at its discretion any executive committee, which shall have such powers and duties as the board of directors shall determine from time to time. Such executive committee shall be chaired by the chief executive officer and operate in accordance with these Articles, the rules of procedure that may be adopted by the board of directors and any Shareholders Agreement. The executive committee shall keep minutes of its meetings and shall promptly report all actions taken by it to the board of directors in the manner requested by the board of directors.

**Art. 15. Litigation.** Any litigation involving the Company either as a plaintiff or as a defendant is handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for this purpose.

#### **Title IV. Supervision**

**Art. 16. Statutory auditor.** The Company is supervised by one or several statutory auditors appointed by the general meeting of shareholders, which fixes their number and their remuneration as well as the term of their office, which must not exceed six years. They may be re-elected or dismissed at any time.

#### **Title V. Meeting of shareholders**

**Art. 17. General.**

17.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

17.2. The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

17.3. The annual general meeting of the shareholders shall resolve on the approval of the accounts of the Company.

17.4. The annual general meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of June at 2:00 pm. If such day is a public holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

17.5. The board of directors or the statutory auditor may convene other shareholders' meetings each time the interests of the Company so require.

17.6. All general meetings other than annual general meetings shall be called extraordinary general meetings.

17.7. An annual general meeting and an extraordinary general meeting called for the passing of a special resolution will be called by at least 10 clear days' notice. All other extraordinary general meetings will be called by at least 10 clear days' notice but a general meeting may be called by shorter notice if it is agreed by (i) all the shareholders and (ii) all shareholders are present or represented at such meeting.;

17.8. The notice will specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted and, in the case of an annual general meeting, will specify the meeting as such.

17.9. Notice of any shareholder's meeting will be given to all shareholders in the manner provided in these Articles.

**Art. 18. Proceedings of general meeting.**

18.1. No business will be transacted at any general meeting unless a quorum is present.

18.2. Except as for more stringent provisions required by the Company Act, a quorum shall be present if at least a simple majority of the total number of shares issued and outstanding are present in person or by proxy at the time of the applicable vote. Any shareholder may participate in any shareholders meeting by granting a written proxy for such meeting to any other person, provided, however, that the shareholder granting such proxy shall be obligated to direct

that the Shares subject to such proxy be voted in the same manner as the shareholder would be obligated to vote such shares if such shareholder were present and voting in person at such shareholders meeting.

18.3. If within half an hour after the time appointed for holding the meeting a quorum is not present, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the meeting, if convened upon the request of the shareholders will be dissolved. In any other case, it shall stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place or to such other day and such other time and place as the directors may determine and if at the adjourned meeting a quorum is not present or ceases to be present then the shareholders present or represented shall be a quorum.

18.4. The Chairman, if any, of the board of directors will preside as chairman of every general meeting of the Company. If at any meeting the Chairman is not present within 15 minutes after the time fixed for holding the meeting and willing to act as chairman, the directors present shall choose one of their members to be chairman of the meeting and, if there is only one director present and willing to act, he will be chairman. If no director is willing to act as chairman, or if no director is present within 15 minutes after the time fixed for holding the meeting, the shareholders present and entitled to vote may choose one of their number to be chairman of the meeting.

18.5. A director, despite his not being a shareholder, is entitled to attend and speak at any general meeting and at any extraordinary general meeting of the shareholders.

18.6. The board of directors may decide to allow the participation of shareholders in the proceedings of a general meeting of the Company by any means of telecommunication (including via telephone or videoconference), provided that such means of telecommunication allow the identification of the shareholders participating by such means, all the other shareholders present at such general meeting (whether in person or by means of such type of communications device) to hear them and to be heard by them at any time.

Any shareholder that participates in a general meeting of the Company by these means shall be deemed to be present at such general meeting and shall be counted for purposes of a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such general meeting.

18.7. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax.

18.8. Shareholders may vote by correspondence, by means of a form provided by the Company including, inter alia, the following information:

- (a) the location, the date, and the time of the meeting;
- (b) the name, address and any other pertinent information concerning the shareholder;
- (c) the number of Shares held by such shareholder;
- (d) the agenda for the meeting;
- (e) the texts of the proposed resolutions;
- (f) the option to cast a positive or negative vote or to abstain; and
- (g) the option to vote by proxy for any new resolution or any modification of the resolutions that may be proposed during the meeting or announced by the Company after the shareholder's submission of the form provided by the Company.

The forms for voting by correspondence must be received at the Company no later than the day preceding the fifth Business Day before the date of the general meeting unless the Company fixes a shorter period.

Duly completed forms that are received by the Company as provided above shall be counted for purposes of a quorum at such general meeting.

The board of directors may adopt other regulations and rules concerning the participation in the meeting and forms to be used to vote by correspondence.

#### **Art. 19. Votes of shareholders.**

19.1. Each Share entitles to one (1) vote.

19.2. The following resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority of the votes cast:

- (a) the approval of the annual accounts, Allocation of Results and the discharge to the members of the board of directors, and
- (b) the appointment and removal of the statutory auditor(s) of the Company

19.3. Save as to more stringent provisions in these Articles and the Company Act, any other matter presented to the general meeting of shareholders shall require for approval the affirmative vote of at least sixty percent (60%) of the issued and outstanding Shares.

19.4. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, no amendment to the Articles that would have the effect of treating any shareholder differently than any other shareholder (including without limitation, any amendment that prefers one shareholder over another and/or any modification to the Shares of some but not all shareholders) may be approved without the consent of each of the shareholder(s) who is/are adversely affected by such amendment. Such approval may be granted or withheld in sole discretion of each of the affected shareholders.

19.5. The extraordinary general meeting of the shareholders may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second extraordinary general meeting of the shareholders may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the extraordinary general meeting and indicate the date and results of the previous extraordinary general meeting. The second extraordinary general meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both extraordinary general meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast and shall require for approval the affirmative vote of at least sixty percent (60%) of the issued and outstanding Shares.

19.6. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

## **Title VI. Accounting year, Distribution of profit**

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year begins on the first day of January and ends on the 31<sup>st</sup> day of December of every year.

### **Art. 21. Distribution of Profits.**

#### 21.1. Legal Reserve

In each year, five percent (5%) of the Company's net profit shall be contributed to the legal reserve until the legal reserve is equal to one tenth of the share capital. Contributions to the legal reserve shall be resumed in any year in which a deficit exists until the reserve fund is entirely reconstituted.

#### 21.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors subject at all time to compliance with Article 6.5.

21.3. The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law and any Shareholders Agreement.

## **Title VII. Dissolution, Liquidation**

### **Art. 22. Liquidation.**

22.1. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting upon receipt of the vote required by 19.3.

22.2. Upon dissolution, liquidation will be carried out by one or several liquidators, natural or legal persons, appointed by the general meeting, which will specify their powers and set their remuneration. Unless otherwise provided for in the resolutions of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

22.3. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders pro-rata to their shareholding in the Company.

## **Title VIII. General provisions**

### **Art. 23. General.**

23.1. All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the Company Act.

23.2. Where the provisions of these Articles conflict with the provisions of any shareholder agreement, except as required by the non-waivable provision of Luxembourg law, the provisions of the shareholder agreement shall prevail."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de WOOD & Company Group S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.396, constituée le 31 juillet 2001 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 janvier 2002, numéro 128 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 20 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 août 2009, numéro 1659.

L'Assemblée est présidée par Jan Sýkora, avec adresse professionnelle à Námstí Republiky 1079/1a, 110 00 Prague 1, Czech Republic.

Le Président a nommé en tant que secrétaire Vladimír Jaroš, avec adresse professionnelle à Námstí Republiky 1079/1a, 110 00 Prague 1, Czech Republic.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Lubomír Šoltýs, avec adresse professionnelle à Laurinská 18, 811 01 Bratislava, Slovak Republic.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur étant collectivement désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare ce qui suit:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence et les procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal;

II. Toutes les actions sont enregistrées et la convocation y compris l'ordre du jour de l'assemblée a été envoyée à tous les actionnaires enregistrés le 23 mai 2011. Il ressort de la liste de présence précitée que quatre-vingt-quinze mille six cents (95 600) actions sur cent deux mille trois cent cinquante-quatre (102 354) actions existantes sont présentes ou représentées afin que l'Assemblée puisse statuer valablement sur tous les points de l'ordre du jour;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création d'un capital social autorisé de la Société. Autorité accordée au conseil d'administration en vue de supprimer ou de limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant l'émission des nouvelles actions par le conseil d'administration dans les limites du capital social autorisé avec autorité accordée au conseil d'administration afin de fixer le prix d'émission de toutes actions (à émettre dans les limites du capital social autorisé) qui ne peut pas être inférieur à la valeur nominale ou comptable d'une action dans la Société;

2. Refonte complète des statuts de la Société (excepté le paragraphe concernant l'objet social); et

3. Divers.

IV. ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, après discussion et approbation de ce qui précède par l'Assemblée, l'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Au regard du rapport établi par le Conseil d'Administration, aux fins de l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1919, dans ses amendements, et reconnaissant que la convocation à la présente Assemblée indique expressément que l'autorisation conférée au Conseil d'Administration comprend la possibilité de limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires, l'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'introduire le capital autorisé à hauteur d'un million trois cent cinquante et un mille euros (EUR 1,351,000), divisé en cent trente-cinq mille quatre-vingt-dix (135,090) actions de Catégorie A et dix (10) actions de Catégorie C, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de la publication au Mémorial C de l'acte faisant état de la résolution adoptée à l'Assemblée, à augmenter une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à la somme d'un million trois cent cinquante et un mille euros (EUR 1,351,000) sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel aux actions émises.

Une copie du présent rapport, une fois signée par les membres du Conseil, les mandataires des actionnaires représentés ou les actionnaires présents, et par le notaire, restera attachée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'Assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de la publication au Mémorial C de l'acte faisant état des résolutions adoptées à l'Assemblée:

(a) à émettre jusqu'à trente-deux mille sept cent quarante-six (32 746) Actions de Catégorie A, ayant une valeur de dix euros (EUR 10) chacune, dans les limites du capital social autorisé ci-dessus;

(b) à renoncer ou à limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires; et

(c) à enregistrer ou faire en sorte d'enregistrer par un acte notarié chaque et toute émission d'Actions de Catégorie A effectuée dans les limites du capital social autorisé et à modifier l'article 6. des Statuts et le registre des Actions nominatives de la Société en conséquence,

et à modifier les Statuts en conséquence.

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de procéder à la refonte complète des statuts de la Société dans une version anglaise; suivie d'une version française de celle-ci, et d'intégrer les modifications ci-dessus de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

### «Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Définitions, Siège social, Durée et Objet

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WOOD & Company Group S.A. (ci après la "Société").

**Art. 2. Définitions.** En plus des autres termes définis dans les autres dispositions de ces statuts, les mots et termes suivants auront les significations suivantes lorsqu'ils sont écrits en majuscules:

"Affectation des Résultats" signifie l'affectation du bénéfice net annuel distribuable de la Société à ses réserves obligatoires et discrétionnaires, perte non liquidée ou comptes de bénéfice non distribué conformément aux lois applicables, hormis cependant, la distribution de dividendes;

"Statuts" désigne les présents statuts dans leur forme actuelle et modifiée de temps en temps (et "Statut" doit être compris de la même manière);

"Jours Ouvrables" désigne un jour durant lequel les banques sont ouvertes pour leurs activités habituelles à Luxembourg;

"Plan d'Activités" désigne le plan d'activités approuvé par les Actionnaires concernant le Groupe de temps à autre;

"Actions de Classe A" signifie les actions de classe A ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune émises par la Société;

"Actions de Classe C" signifie les actions de classe C préférentielles, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune émises par la Société;

"Loi sur les Sociétés Commerciales" désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre;

"Exercice Social" désigne une année calendaire prenant fin au 31 décembre;

"Groupe" désigne la Société et toute entreprise filiale de la Société de temps à autre;

"Activités principales de Commerce" désigne les activités énumérées dans le Plan d'Activités;

"Action" désigne n'importe laquelle des Actions;

"Actions" signifie les Actions de Classe A, les Actions de Classe C et toutes autres actions de toutes classes émises par la Société de temps à autre; et

"Pacte d'Actionnaires" signifie tout accord conclu de temps à autre entre les détenteurs des Actions et, selon le cas, la Société.

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi à Munsbach. Le siège social peut être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

3.2 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré provisoirement transféré à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. Une telle déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société, qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 5. Objet social.**

5.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit dans les banques d'investissement, les banques d'affaires, le courtage, les fonds communs de placement, le capital-investissement, ou autres activités de services financiers et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

5.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, d'obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des

garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés portant sur tout ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

5.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinées à protéger la Société contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

5.4. La Société peut accomplir généralement toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Titre II. Capital, Actions**

### **Art. 6. Capital social.**

#### **6.1 Capital social souscrit**

Le capital social souscrit est fixé à un million vingt-trois mille cinq cent quarante euros (EUR 1,023,540) représenté par cent deux mille trois cent quarante-quatre (EUR 102, 344) Actions de Classe A et dix (10) Actions de Classe C ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

6.2 Les Actions de Classe A auront le même rang entre elles à tous égards en tant que classe. Les Actions de Classe C auront le même rang entre elles à tous égards en tant que classe. Les Actions de Classe A auront le même rang que les Actions de Classe C sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

#### **6.3. Capital social autorisé**

Le capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) est fixé à un million trois cent cinquante et un mille euros (EUR 1,351,000), divisé en cent trente cinq mille quatre-vingt-dix (EUR 135,090) Actions de Classe A et 10 Actions de Classe C.

6.4. Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication au Mémorial C de l'acte statuant les résolutions adoptées à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 14 juin 2011 et, sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires:

(i) A émettre les trente-deux mille sept cent quarante-six (32,746) Actions de Classe A supplémentaires ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, dans les limites du capital social autorisé indiqué à l'article 6.3;

(ii) A supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires; et

(iii) A acter ou faire acter par un acte notarié chacune et toute émission d'Actions de Classe A réalisée dans les limites du capital social autorisé et à modifier l'article 6 des Statuts et à inscrire les Actions enregistrées de la Société en conséquence.

#### **6.5 Actions**

6.5.1 Les Actions de Classe C auront, en priorité sur les Actions de Classe A et sur toutes autres classes d'Actions pouvant être créées, des droits aux dividendes, droits de distribution et droits de liquidation préférentiels tel que prévu particulièrement ci-après (ci-après la Priorité en cas de Distribution).

6.5.2 Les Actions de Classe C conféreront aux détenteurs de celles-ci en tant que classe, le droit, en priorité sur le paiement de dividende aux détenteurs de toutes autres Actions, de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par le biais de dividende un dividende en numéraire préférentiel (ci-après le Dividende Préférentiel de Classe C), à hauteur de EUR 5.006.124 au total jusqu'à ce que ce montant ait été libéré intégralement, ce montant étant cependant réduit par tout rendement et/ou montant distribué aux détenteurs des Actions de Classe C en tant que dividendes ou hors du compte de prime d'émission ou des autres réserves distribuables de la Société. Dès la libération intégrale du Dividende Préférentiel de Classe C (qui est payable parmi les Actions de Classe C de façon égale par action), les Actions de Classe C ne seront plus Prioritaires en cas de Distribution et seront autorisées à participer dans la distribution de dividendes (le cas échéant) versés en surplus du Dividende Préférentiel de Classe C proportionnellement aux Actions de Classe A.

6.5.3 Aucun dividende, que ce soit en numéraire ou en nature, ne sera payé ou déclaré, ni aucune autre distribution ne sera effectuée pour les Actions de Classe A et toutes autres classes d'Actions pouvant être créées jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel de Classe C soit déclaré et libéré intégralement.

#### **6.6 Prime d'Emission**

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts et sous réserve de la Loi sur les Sociétés. La Société peut avoir des comptes de prime d'émission distincts liés aux Actions d'une catégorie particulière et qui pourront être distribués exclusivement aux Actionnaires de cette catégorie particulière."

### **Art. 7. Attribution d'Actions.**

7.1 Toute nouvelle Action d'une catégorie spécifique émise par la Société en échange d'espèces, sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires et sans préjudice de l'article 6.4. ci-dessus, avant l'attribution ou l'émission à tout individu, sera proposée de façon proportionnelle pour souscription en premier lieu aux détenteurs d'Actions exi-

stants de la même catégorie d'Actions (dans la mesure du possible) à la valeur nominale des Actions en émission à ce moment et détenues respectivement par chaque détenteur d'une catégorie d'actions. Toute Action d'une catégorie spécifique non souscrite par le(s) détenteur(s) d'une même catégorie d'Actions sur une base proportionnelle peut, sur base proportionnelle et sans égard à la catégorie d'Actions qu'ils détiennent, être offerte pour souscription aux autres actionnaires.

7.2. Les Actions sont sous forme nominative. Un registre d'Actions nominatives est conservé au siège social et peut être consulté par chaque actionnaire à leur demande.

7.3 La Société peut acheter ses propres Actions selon les conditions établies par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### **Art. 8. Cessions d'Actions - Nantissements.**

8.1 Toute cession d'Actions est soumise à tout Pacte d'Actionnaires fait l'objet d'une insertion, dans le registre des Actions, d'une déclaration de cession, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants habilités et est suivi d'une notification à la Société, ou d'une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du code civil. La Société peut également accepter tout autre document mentionnant l'accord entre le cédant et le cessionnaire comme preuve de la cession d'Actions.

8.2 Aucun Actionnaire ne peut grever ses Actions sans respecter au préalable les conditions de tout Pacte d'Actionnaires.

### **Titre III. Administration**

#### **Art. 9. Nomination et Révocation des administrateurs.**

9.1. La Société est gérée par son conseil d'administration, qui est composé de quatre membres minimum et de huit membres maximum, actionnaires ou non. Les membres du conseil d'administration seront désignés en tant qu'Administrateurs (et individuellement, un Administrateur) et, le cas échéant, en tant qu'Administrateurs Non-Exécutifs (et individuellement, un Administrateur Non-Exécutif). Les Administrateurs et les Administrateurs Non-Exécutifs (le cas échéant) seront collectivement et indépendamment de la catégorie à laquelle ils appartiennent, désignés dans les présents statuts comme les administrateurs, et individuellement, comme un administrateur.

9.2 Les réunions du conseil d'administration seront présidées par le Président (le "Président"). Un Président peut être élu à toute assemblée des actionnaires durant laquelle les membres du conseil sont élus ou qui est convoquée en vue de pourvoir un poste vacant aux fonctions de Président. Le mandat du Président peut être indiqué au moment de son élection. S'il y a un poste vacant aux fonctions de Président, jusqu'à ce qu'un Président soit élu par une assemblée des actionnaires, le conseil d'administration peut nommer un Président intérimaire ou peut adopter un programme selon lequel chaque membre du conseil assure la présidence de la réunion à tour de rôle.

9.3 Chaque administrateur sera nommé pour un mandat de six ans maximum, par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque administrateur peut être réélu, et peut être révoqué à tout moment par une assemblée générale des actionnaires.

9.4 Le nombre des administrateurs ainsi que la durée de leur mandat seront fixés par une assemblée générale des actionnaires.

9.5 En cas de poste vacant au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit de nommer un nouvel administrateur afin de pourvoir à ce poste vacant, la nomination doit être approuvée à la prochaine assemblée générale.

**Art. 10. Pouvoirs des administrateurs.** Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi sur les Sociétés Commerciales et les Statuts à l'assemblée générale relèvent de l'autorité du conseil d'administration.

**Art. 11. Signatures des administrateurs.** Sans préjudice de l'Article 12.4, la Société sera engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle de tout Administrateur ou les signatures conjointes de l'Administrateur Non-Exécutif agissant avec au moins un Administrateur ou par la ou les signature(s) conjointe(s) ou individuelle de tout Administrateur(s) ou de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le Conseil d'Administration conformément à l'article 14.1 des Statuts ou par la ou les signature(s) conjointe(s) de tout Administrateur(s) ou autre(s) personne(s) à qui la gestion journalière de la Société a été confiée par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 14.2 des Statuts.

#### **Art. 12. Réunions des administrateurs.**

12.1 Le conseil d'administration peut être convoqué par le Président. Une réunion du conseil d'administration doit être convoquée chaque fois qu'un administrateur le demande.

12.2 La présence d'un quorum sera nécessaire pour la transaction de toute activité à toute réunion du conseil d'administration. Un quorum sera atteint si au moins une majorité simple du nombre total des membres du conseil au pouvoir sont présents au moment du vote applicable. Tout membre du conseil peut participer à toute réunion du conseil d'administration en donnant une procuration écrite pour cette réunion à tout autre membre du conseil. Un administrateur peut représenter plus qu'un autre administrateur.

12.3 Des réunions du conseil d'administration se tiendront au moins une fois par trimestre à condition que tout membre du conseil puisse convoquer une réunion du conseil d'administration à tout moment par la notification écrite de moins de cinq Jours Ouvrables à la Société et aux autres membres du conseil.

12.4 Le Président ou le membre du conseil qui convoque une réunion du conseil d'administration fournira à chacun des autres membres du conseil lorsqu'il fournit la convocation à la réunion un ordre du jour pour la réunion spécifiant les sujets à débattre, la forme de chaque résolution proposée à adopter et contenant des informations suffisantes sur chaque sujet à débattre (en ce compris des copies de tous documents à approuver) pour permettre aux membres du conseil de se faire une idée sur les sujets à délibérer. Une majorité du conseil d'administration peut retarder le vote sur tout sujet sur lequel ils considèrent n'avoir pas reçu d'information appropriée en vue de prendre une décision.

12.5 L'avis de convocation sera envoyé par lettre (courrier prioritaire prépayé ou par coursier spécial), télégramme, fax, courrier électronique à chaque administrateur au moins cinq Jours Ouvrables avant la date fixée pour la réunion, sauf dans les cas où la majorité des administrateurs consent à un préavis plus court, ou en cas d'urgence auquel cas, la nature des circonstances provoquant l'urgence seront précisés dans la convocation et dans ce cas une convocation, d'au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour cette réunion, par télécopie et/ou par télégramme sera suffisante. Le conseil d'administration peut valablement délibérer et statuer sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont tous renoncé aux obligations et formalités de convocation par écrit ou par fax, télégramme ou courrier électronique. Tous les efforts raisonnables seront entrepris pour que chaque administrateur ait, suffisamment à l'avance de toute réunion du conseil d'administration, une copie des documents et/ou supports à délibérer ou à statuer par le conseil d'administration lors de cette réunion.

12.6 Toutes les réunions du conseil d'administration seront tenues à un lieu de rendez-vous raisonnablement commode pour tous les membres du conseil et de préférence au siège social de la Société. Tous les administrateurs ou l'un des administrateurs, ou les membres de tout comité des administrateurs, peuvent participer à une réunion des administrateurs ou d'un comité à l'aide d'un téléphone de conférence ou dispositif de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une personne qui participe de cette façon sera considérée comme présente en personne à la réunion et sera autorisée à voter et à être comptabilisée dans un quorum en conséquence. Après la délibération, des voix peuvent également être exprimées par écrit ou par fax ou télégramme ou courrier électronique ou par téléphone à condition que dans ce dernier cas cette voix soit confirmée par écrit.

12.7 Une résolution par écrit (ou bien par communication électronique) signée par tous les administrateurs sera aussi valable et efficace qu'une résolution dûment passée lors d'une réunion des administrateurs dûment convoquée et tenue, et peut se composer de plusieurs documents similaires chacun signé par un ou plusieurs des administrateurs.

12.8 Les questions survenant à une réunion feront l'objet d'une décision du conseil d'administration, et aucune résolution ne sera prise à moins qu'elle n'obtienne la majorité des voix d'au moins une majorité simple du total des membres du conseil au pouvoir au moment du vote applicable, présents ou représentés. Le Président n'a pas de voix prépondérante. En tout état de cause, les sujets suivants doivent être considérés hors du champ des opérations commerciales normales et exigent l'approbation préalable du conseil d'administration:

12.8.1 L'emprunt ou la levée de l'endettement à long terme par tout membre du Groupe (autre qu'une banque d'investissement de portefeuille commercial) autrement que conformément au Plan d'Activités ou tout autre plan d'activités annuel ou budget arrêté du Groupe pour toute Année Financière.

12.8.2 Le versement de toute somme à tout individu autre que pendant les opérations commerciales normales du Groupe.

12.8.3 L'octroi de toute garantie concernant toute dette de tout tiers dépassant EUR 100.000.

12.8.4 L'entrée par tout membre du Groupe dans tout contrat, convention ou autre accord de nature onéreuse, sauf pendant les opérations commerciales normales et dans des conditions de pleine concurrence (dans ce cas prenant en considération les risques inhérents associés au Commerce et la nature du travail effectué par le Groupe).

12.8.5 La création, l'entrée, la résiliation ou la sortie de tout partenariat comprenant un investissement en compte capital par tout membre du Groupe qui dépasse EUR 100.000.

12.8.6 L'initiation, l'interruption ou l'accord amiable par la Société de tout litige ou procédure d'arbitrage, autre que les actions de recouvrement de dettes lors des opérations commerciales normales ou toute requête pour une injonction provisoire ou autre requête urgente dans les circonstances où il n'est pas pratique d'obtenir le consentement préalable ou le commencement de tout procédure juridique ou d'arbitrage ou de défense concernant des créances d'un tiers envers la Société.

12.8.7 La création ou la modification des conditions de tout régime de retraite ou d'assurance vie pour le bénéfice des Actionnaires Partenaires ou des employés du Groupe ou une partie entre eux ou une révision matérielle des conditions de ce régime (ou, dans le cas d'un régime de retraite, une modification des fiduciaires).

12.8.8 Le fait de faire des dons politiques ou cadeaux dépassant les sommes prévues dans le budget.

12.8.9 Toute acquisition ou cession par un membre du Groupe de toute société ou entreprise, ou toute partie de toute société ou entreprise autre que:

(a) Acquisitions ou cessions des sociétés ou des entreprises dans une ou plusieurs des activités principales de commerce sur les marchés centraux jusqu'à EUR 250.000 individuellement ou dans une série de transactions liées;

(b) L'embauche ou l'arrêt du personnel dans une ou plusieurs des activités principales de commerce sur les marchés centraux;

(c) Transactions par Wood & Company Funds SICAV plc dans le cours des affaires ordinaires; ou

(d) Tous investissements commerciaux réalisés ou cédés par le groupe dans le cours des affaires journalières ordinaires.

12.8.10 Toute approbation ou modification au budget annuel du Groupe.

12.8.11 L'émission de nouvelles Actions aux nouveaux associés, dans les limites du capital social autorisé comme prévu aux Articles 6.3. et 6.4.

12.8.12 Tout accord pour la réalisation ou autorisant la réalisation de l'une des activités mentionnées ci-dessus.

12.9 Les administrateurs en place ou un administrateur unique en place peuvent agir malgré l'insuffisance dans leur nombre. Cependant, si le nombre d'administrateurs est inférieur au nombre fixé comme quorum, ils peuvent ou il peut agir uniquement aux fins de pourvoir aux postes vacants ou de convoquer une assemblée générale.

12.10 S'il n'y a pas d'administrateur qui assure la Présidence, ou si l'administrateur exerçant ce rôle, ayant eu un préavis pour la réunion, n'est pas présent lors des cinq minutes suivant l'heure désignée, le conseil d'administration présent peut nommer l'un de ses membres comme président de la réunion. En cas d'égalité des voix, le président n'aura pas de deuxième voix ou voix prépondérante.

12.11 Un administrateur qui est de toute façon directement ou indirectement intéressé par un contrat ou un accord, ou contrat ou accord proposé, avec la Société doit informer le conseil d'administration de la nature de son intérêt et par la suite, sous réserve de la loi luxembourgeoise, il aura le droit de vote. Un tel intérêt de la part d'un administrateur sera signalé à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** La Société tiendra un livre de toutes les résolutions et les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration dans lequel il sera noté l'heure et le lieu de cette réunion, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, et si elle est extraordinaire, comment elle a été convoquée, la convocation donnée, les noms des personnes présentes et les procédures qui s'y rapportent. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par les administrateurs présents à cette réunion.

#### **Art. 14. Délégation.**

14.1 Des pouvoirs limités et spécifiques peuvent être délégués pour des sujets spécifiques à un ou plusieurs agents par le conseil d'administration votant aux conditions de majorité établies à l'Article 12.8.

14.2 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres (le premier délégué sera appelé le mandataire général) conformément à tout Pacte d'Associés. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le conseil d'administration doit faire rapport de tout traitement, frais et/ou autres avantages octroyés à cet/ces administrateur(s) durant l'exercice social concerné à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. En tout état de cause, la gestion journalière de la Société comprend tous les actes qui doivent être considérés comme relevant des opérations commerciales normales de la Société, en raison de leur nature ou de leur importance, à l'exclusion des sujets auxquels il est fait référence à l'Article 12.8 et qui exigent l'approbation préalable du conseil d'administration de la Société.

14.3 Le conseil d'administration aura ensuite la possibilité de décider de créer à sa discrétion tout Comité exécutif, qui aura les pouvoirs et fonctions tels que déterminés par le conseil d'administration de temps à autre. Ce comité exécutif sera présidé par le mandataire général et agira conformément aux présents Statuts, le règlement intérieur qui peut être adopté par le conseil d'administration et tout Pacte d'Actionnaires. Le comité exécutif conservera le procès-verbal de ses réunions et fera part sans délai de toutes les actions entreprises par lui au conseil d'administration selon la manière exigée par le conseil d'administration.

**Art. 15. Litige.** Tout litige concernant la Société, en tant que demandeur comme en tant que défendeur, est suivi pour le compte de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cette fin.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 16. Commissaire aux comptes.** La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V. Assemblée des actionnaires**

#### **Art. 17. En général.**

17.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera la totalité des actionnaires de la Société.

17.2 L'assemblée générale des actionnaires sera investie des pouvoirs les plus larges pour l'approbation ou la ratification de toute action concernant la Société. Notamment, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente pour tout sujet pour lequel le conseil d'administration, ayant une discrétion absolue, souhaite l'approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

17.3 L'assemblée générale annuelle des actionnaires statuera sur l'approbation des comptes de la Société.

17.4 L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

17.5 Le conseil d'administration ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées des actionnaires lorsque les intérêts de la Société l'exigent.

17.6 Toute les assemblées générales autres que les assemblées générales annuelles s'appelleront les assemblées générales extraordinaires.

17.7 Une assemblée générale annuelle et une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la prise d'une décision spéciale sera convoquée au moins 10 jours à avance. Toutes les autres assemblées générales spéciales seront convoquées au moins 10 jours à avance, cependant une assemblée générale peut être convoquée sur un préavis plus court s'il y a l'accord (i) de tous les actionnaires et (ii) de tous les actionnaires présents ou représentés à cette assemblée;

17.8 La convocation précisera l'heure et le lieu de l'assemblée et les sujets à délibérer et, dans le cas d'une assemblée générale annuelle, elle définira l'assemblée comme telle.

17.9 La convocation de toute assemblée des actionnaires sera donnée à tous les actionnaires selon les modalités prévues par ces Statuts.

#### **Art. 18. Déroulement de l'assemblée générale.**

18.1 Aucun sujet ne peut être traité lors d'une assemblée générale sans la présence d'un quorum.

18.2 Sauf dans le cas où des dispositions plus sévères sont requises par la Loi sur les Sociétés Commerciales, le quorum sera atteint si au moins une majorité simple du nombre total d'actions émises et en circulation est présente en personne ou par procuration au moment du vote applicable. Tout actionnaire peut participer à toute réunion des actionnaires en accordant une procuration écrite pour cette réunion à toute autre personne, à condition, toutefois, que l'actionnaire accordant cette procuration sera obligé d'ordonner que les Actions soumises à cette procuration soient votées de la même manière que l'actionnaire serait obligé de voter ces actions si cet actionnaire étaient présent et votant en personne à cette réunion des actionnaires.

18.3 Si dans la demi-heure suivant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, un quorum n'est pas atteint, ou si pendant l'assemblée un quorum cesse d'être présent, l'assemblée, si elle est convoquée à la demande des actionnaires, sera dissoute. Dans toute autre hypothèse, elle sera ajournée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et lieu ou à un autre jour, heure et lieu que les administrateurs décident et si à l'assemblée ajournée un quorum n'est pas atteint ou cesse d'être présent, alors les actionnaires présents ou représentés seront le quorum.

18.4 Le Président du conseil d'administration, le cas échéant, présidera en tant que président de chaque assemblée générale de la Société. Si lors d'une assemblée, le Président n'est pas présent dans les 15 minutes suivant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée et est prêt à assumer le rôle du président, les administrateurs présents choisissent l'un de leurs membres comme président de l'assemblée et, s'il y a seulement un administrateur présent et prêt à assumer le rôle du président, il sera président. Si aucun administrateur n'est prêt à assumer le rôle du président, ou si aucun administrateur n'est présent dans les 15 minutes suivant l'heure fixée pour le déroulement de l'assemblée, les actionnaires présents et ayant droit de vote peuvent choisir l'un d'entre eux comme président de l'assemblée.

18.5 Un administrateur, malgré le fait qu'il n'est pas actionnaire, a le droit d'assister et de parler à toute assemblée générale et à toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

18.6 Le conseil d'administration peut décider de permettre la participation des actionnaires dans le déroulement de l'assemblée générale de la Société par tout moyen de télécommunication (y compris par téléphone ou par vidéoconférence), à condition que ce moyen de télécommunication permette l'identification des actionnaires participants par ce moyen, et qu'il permette à tous les autres actionnaires présents à l'assemblée générale (soit en personne soit par le biais de ce dispositif de communication) de les entendre et d'être entendus par eux à tout moment.

Tout actionnaire qui assiste à une assemblée générale de la Société par ces moyens sera considéré comme présent à cette assemblée générale et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et il aura droit de vote sur les sujets délibérés lors de cette assemblée générale.

18.7 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en nommant par écrit ou par fax une autre personne comme son mandataire

18.8 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire fourni par la Société, précisant, entre autres, les informations suivantes:

- (a) le lieu, la date et l'heure de l'assemblée;
- (b) le nom, l'adresse et toute autre information pertinente concernant l'actionnaire;
- (c) le nombre d'Actions détenues par cet actionnaire;
- (d) l'ordre du jour de l'assemblée;
- (e) les textes des résolutions proposées;
- (f) l'option de vote négatif ou positif ou l'abstention; et

(g) l'option de voter par procuration pour toute nouvelle résolution ou modification des résolutions qui pourraient être proposées pendant l'assemblée ou énoncée par la Société après dépôt par l'actionnaire du formulaire fourni par la Société.

Les formulaires pour le vote par correspondance doivent être reçus par la Société au plus tard le jour précédant le cinquième jour ouvrable avant la date de l'assemblée générale sauf si la Société précise un délai plus court.

Les formulaires dûment remplis qui sont reçus par la Société, comme précisé ci-dessus, seront comptés pour le calcul du quorum à cette assemblée générale.

Le conseil d'administration peut approuver d'autres règlements ou règles concernant la participation aux assemblées et formulaires à utiliser pour le vote par correspondance.

#### **Art. 19. Voix des Actionnaires.**

19.1 Chaque Action donne droit à un (1) vote.

19.2 Les résolutions suivantes de l'assemblée générale des actionnaires sont passées à la majorité simple des voix exprimées:

(a) l'approbation des comptes annuels, l'Affectation des Résultats et la décharge aux membres du conseil d'administration, et

(b) la nomination et la révocation des commissaires aux comptes de la Société

19.3 Sauf quant aux dispositions plus strictes dans les présents Statuts et la Loi sur les Sociétés Commerciales, tout autre sujet présenté à l'assemblée générale des actionnaires exigera pour approbation la voix affirmative d'au moins soixante pour cent (60%) des Actions émises et en circulation.

19.4 Nonobstant toute disposition contraire dans les présents Statuts, aucune modification des Statuts qui aurait pour effet de traiter tout actionnaire différemment que tout autre actionnaire (en ce compris, sans limitation, toute modification qui privilégie un actionnaire par rapport à un autre et/ou toute modification des Actions de certains des actionnaires mais pas de tous les actionnaires) peut être approuvé sans le consentement de chaque actionnaire ou de chacun des actionnaires qui est/sont lésé(s) par cette modification. Cette approbation peut être accordée ou retenue à la discrétion unique de chacun des actionnaires lésés.

19.5 L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut modifier les Statuts uniquement si au moins la moitié du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires ainsi que le texte des modifications proposées concernant l'objet ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut être convoquée au moyen de convocations publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et indiquent la date et les résultats de la précédente assemblée générale extraordinaire. La seconde assemblée générale extraordinaire délibère valablement indépendamment de la proportion du capital social représenté. Aux deux assemblées générales extraordinaires les résolutions doivent être adoptées par au moins deux-tiers des voix exprimés et exigeront pour approbation la voix affirmative d'au moins soixante pour cent (60%) des Actions émises et en circulation.

19.6 Toute modification portant sur la nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

### **Titre VI. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Exercice Social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 21. Répartition des bénéfices.**

21.1 Réserve Légale

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sera prélevé pour contribuer à la réserve légale, jusqu'à ce que la réserve soit égale au dixième du capital social. Les contributions à la réserve légale doivent être reprises chaque année pour laquelle un déficit existe jusqu'à reconstitution complète de la réserve légale.

21.2 Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et peut déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais dépasser les montants proposés par le conseil d'administration sous réserve à tout moment de la conformité avec l'Article 6.5.

21.3 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes selon les conditions et dans les limites exposées par la Loi sur les Sociétés et tout Pacte d'Associés.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 22. Liquidation.**

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale si les voix exigées par 19.3 sont atteints.

22.2 Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par l'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs rémunérations. Sauf disposition contraire

prévue par les résolutions des actionnaires ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et les paiements des dettes de la Société.

22.3 L'excédent résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera versé aux actionnaires au prorata de leur actionariat dans la Société.

### Titre VIII. Dispositions générales

#### Art. 23. En général.

23.1 Tous les sujets non traités dans les présents Statuts doivent être interprétés selon la Loi sur les Sociétés Commerciales.

23.2 En cas de conflit entre les dispositions des présents Statuts et les dispositions de tout pacte d'actionnaire, sauf si exigé par une disposition légale d'ordre public du droit luxembourgeois, les dispositions du pacte d'actionnaire feront foi.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue auprès du notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et résidence, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Sýkora, N. Republiky, L. Šoltýs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2011. LAC/2011/27663. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086440/930.

(110096582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

#### **DB Value S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Im Jahre zweitausendelf, den einundzwanzigsten Juni,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,

ist erschienen:

Herr Max Kremer, Rechtsanwalt, mit Berufanschrift in L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme,

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter im Namen und für Rechnung von DB VALUE S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (Société à Responsabilité limitée), mit Sitz in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 127.492, wurde ursprünglich als Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (Société Anonyme) unter der Firma „Rosert S.A." durch notarielle Urkunde vom 30. März 2007, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) mit der Nummer 991 vom 29. Mai 2007, gegründet,

aufgrund eines Beschlusses des Rates der Geschäftsführer vom 20. Juni 2011.

Ein Auszug vom Protokoll der Sitzung des Rates der Geschäftsführer bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Erschienenene, handelnd in seiner vorgenannten Eigenschaft, den unterzeichnenden Notar bat folgendes zu beurkunden:

1. In Übereinstimmung mit Sektion XIV, insbesondere den Artikeln 261 und 278 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung, wurde ein Verschmelzungsplan durch eine am 12. Mai 2011 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommenen Urkunde erstellt, um die Verschmelzung von Sal. Oppenheim jr. & Cie. Komplementär S.A. und von Sal. Oppenheim Alternative Asset Management S.A. mit der Gesellschaft welche 100% der Anteile in den beiden letzt genannten hält.

2. Besagter Verschmelzungsplan wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1032 vom 18. Mai 2011 veröffentlicht.

3. Wie im vorgenannten Verschmelzungsplan erwähnt, hatten ein oder mehrere Aktionäre der übernehmenden Gesellschaft welche mindestens 5% des gezeichneten Kapitals vertreten, das Recht, in einem Zeitraum von mindestens einem Monat ab dem Datum der Veröffentlichung des Verschmelzungsplans, d.h. bis zum 19. Juni 2011, die Einberufung einer Hauptversammlung der übernehmenden Gesellschaft anzufordern, welche über die Genehmigung der Verschmelzungen zu bestimmen hätte, ansonsten sind die Verschmelzungen als endgültig mit Wirkung ab dem 20. Juni 2011 erfolgt.

4. Somit stellt der Erschienene, handelnd in seiner vorgenannten Eigenschaft, fest, daß keine Einberufung einer Hauptversammlung in dem vorgenannten Zeitraum angefordert wurde.

5. Somit, und, in Übereinstimmung mit dem Gesetz und dem Verschmelzungsplan, sind die Verschmelzungen endgültig mit Wirkung zum 20. Juni 2011.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. KREMER und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 22 juin 2011. LAC/2011 /28541. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. Juli 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011100621/47.

(110114182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Inbro S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096911/9.

(110109674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**Incoden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096912/9.

(110110111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**Iris Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 153.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096918/10.

(110110123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**Irrus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 117.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096919/9.

(110109629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**Jager Financement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.502.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16 septembre 1969 à Mont Saint Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

*Pour la société*

JAGER FINANCEMENT S.A.

Référence de publication: 2011096923/14.

(110110335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**J.J.R. GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9748 Eselborn, 6, Op der Spraet.

R.C.S. Luxembourg B 118.038.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011096922/12.

(110109570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Jaguar Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 293, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.727.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011096924/10.

(110110102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Janeiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.234.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.*

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16 septembre 1969 à Mont Saint Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

*Pour la société*

JANEIRO S.A.

Référence de publication: 2011096926/14.

(110110334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**RN Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 155.460.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société, tenue le 16 juin 2011*

Le 16 juin 2011, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris acte de la fin du manda de Price-waterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a par ailleurs nommé Ernst & Young, société anonyme, sise au 1, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau réviseur d'entreprises agréé de la Société à compter du 16 juin 2011 et pour un mandat qui durera jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RN Consulting S.A.  
Irina Rapoport  
Administrateur

Référence de publication: 2011097087/18.

(110109148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Kapital 2008 Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 139.661.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096933/9.

(110109638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Holding Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 148.200.

—  
Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 30 juin 2011 que:

- Monsieur Geoffrey Henry, ayant son adresse professionnelle au 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne de son poste de gérant de classe A de la société avec effet au 30 juin 2011;

- Madame Denise Fallaize, ayant son adresse professionnelle au 1 Gategny Esplanade, Royal Bank Place, Third Floor, GY1 2HJ, St. Peter Port, Guernesey, démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 30 juin 2011;

- Mademoiselle Cindy Teixeira, née le 5 octobre 1980 à Juvisy-sur-Orge, France et ayant son adresse professionnelle 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 30 juin 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098417/20.

(110112324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Jazz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 54.401.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096928/10.

(110109589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Jucharo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 146.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JUCHARO SARL  
F. DUMONT / N. PICCIONE  
*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2011096929/12.

(110109867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**JVG Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 156.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096930/11.

(110109808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**McD Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 143.254.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3009 du 23 décembre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McD Europe Holdings S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2011096993/15.

(110109992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Inspect Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 107.811.

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "INSPECT HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 107.811, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 939 du 24 septembre 2005. Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 24 du 4 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, domicilié professionnellement à Luxembourg.,

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix-neuf mille trois cent soixante-quinze (19.375) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), représentant l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (EUR 193.750,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, professionnellement domicilié au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.  
Signé: P. Schill, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. LAC/2011/31217. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096914/51.

(110110054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Licht Toitures S.N. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 16A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096978/10.

(110110366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Kanecher Ieselsstiffchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5411 Canach, 18, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 144.624.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011096937/12.

(110109572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Tireal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.739.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

«TITIEN HOLDING S.A.», une société anonyme existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.011,

et

«REAL INVEST S.A.» une société anonyme existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.299,

dûment représentées par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, ci-annexées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les comparants ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «TIREAL».

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans des opérations immobilières à des fins d'investissement et pour l'utilisation personnelle de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas un (1) an.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. TITIEN HOLDING S.A., nommée ci-dessus: . . . . . 6.250 parts sociales
2. REAL INVEST S.A., nommée ci-dessus: . . . . . 6.250 parts sociales

Toutes les parts sociales ont entièrement été libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) est la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes :

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2011:

- Monsieur Alain PROUX, demeurant au 48, avenue du Général de Gaulle, F-77600 Bussy Saint Georges, France, comme gérant de classe A.

- Monsieur Romain DEPRET, demeurant au 160, rue de Reckenthal, L2410 Strassen, Luxembourg, comme gérant de classe B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8328. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011090037/219.

(110101466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

### **European Infrastructure Investments 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.755.

#### EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 18 juillet 2011, a pris note du non-renouvellement des candidatures de Messieurs Jean-Claude STOFFEL, Chris GILL et Stéphane KOFMAN aux fonctions de gérants de la société et a décidé de nommer comme nouveaux gérants:

- Mme Karen DEAL, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni, gérant A,
- M. Sébastien POCHON, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni, gérant A,
- M. Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'associé unique, dans ses résolutions du 18 juillet 2011, a en outre renouvelé les mandats des gérants suivants;

- M. Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B,
- Mme Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

*Pour EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 3*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011100958/24.

(110115252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

### **Lorac Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.635.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096948/11.

(110110263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

### **Inversiones Ampudia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.425.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 juin 2011*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président; Andrea Castaldo, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur; Massimo Ferrari employé privé, demeurant professionnellement Via Pietro Beretta 18, I-25063 Gardone V.T. (Brescia), administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2011101074/22.

(110115218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**Potters International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 9.309.802,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.355.

In the year two thousand and eleven on the sixth of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Potters Holdings II, LP, a limited partnership formed under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4963208 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr. Régis Galiotto, employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on May 6, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing under Luxembourg law under the name of "Potters International Holdings S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157355, incorporated under the name "Weelkes Holding S.à r.l." by a deed of the undersigned notary of November 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 223 of February 3, 2011 and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch s/ Alzette, dated April 5, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the Company's share capital from Euro into United States Dollars.

IV. Pursuant to the above conversion, the share capital of the Company is converted from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to eighteen thousand five hundred fifty-two United States Dollars (USD 18.552,00), represented by eighteen thousand five hundred fifty-two (18.552) shares of one United States Dollar (USD 1,00) of nominal value, based on the exchange rate as at May 5, 2011 of 1.48422 USD for EUR 1,00.

The difference in the amount of eighty United States Dollar Cents (USD 0,80) is allocated to the share premium account of the Company.

V. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine million two hundred ninety-one thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 9.291.250,00) in order to raise it from its present amount of eighteen thousand five hundred fifty-two United States Dollars (USD 18.552,00), to nine million three hundred nine thousand eight hundred two United States Dollars (USD 9.309.802,00), by creation and issue of nine million two hundred ninety-one thousand two hundred fifty (9.291.250) new shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (hereinafter referred to as the New Shares).

### *Subscription - Payment*

VI. The sole shareholder resolves to subscribe for the nine million two hundred ninety-one thousand two hundred fifty (9.291.250) New Shares having an aggregate value of nine million two hundred ninety-one thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 9.291.250,00) and to fully pay them up in the nominal amount of nine million two hundred ninety-one thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 9.291.250,00), by payment in cash.

The total amount of nine million two hundred ninety-one thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 9.291.250,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

VII. Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's article of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at nine million three hundred nine thousand eight hundred two United States Dollars (USD 9.309.802,00) represented by nine million three hundred nine thousand eight hundred two (9.309.802) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each”

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand nine hundred Euro (EUR 3.900,00).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le six mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Potters Holdings II, LP, un «limited partnership» établi et existant en vertu des lois du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège sis 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique et immatriculé sous le numéro 4963208 (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Régis Galiotto, employé, ayant son adresse professionnelle Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 mai 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-duché de Luxembourg sous la dénomination «Potters International Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157355, constituée sous le nom “Weelkes Holding S.à r.l.” par acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 29 Novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 223 du 3 février 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch s/ Alzette, du 5 avril 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de convertir la devise du capital social de la Société d'Euro en Dollars Américains.

IV. En application de la précédente résolution, le capital de la Société est converti de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à dix-huit mille cinq cent cinquante-deux Dollars Américains (USD 18.552,00) représenté par dix-huit mille cinq cent cinquante-deux (18.552) parts sociales d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune de valeur nominale, sur la base du taux de change au 5 mai 2011 de USD 1,48422 pour EUR 1,00.

La différence d'un montant de quatre-vingt centimes de Dollar Américain (USD 0,80) est allouée au compte de prime d'émission de la Société.

V. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf millions deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante Dollars Américains (USD 9.291.250,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à neuf millions trois cent neuf mille huit cent deux Dollars Américains (USD

9.309.802,00) par la création et l'émission de neuf millions deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante (9.291.250) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (ci-après désignées les Nouvelles Parts).

#### *Souscription - Libération*

VI. L'associé unique décide de souscrire les neuf millions deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante (9.291.250) Nouvelles Parts, d'une valeur totale de neuf millions deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante Dollars Américains (USD 9.291.250,00), et de les libérer intégralement pour un montant total de neuf millions deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante Dollars Américains (USD 9.291.250,00), par apport en numéraire.

Le montant total de neuf millions deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante Dollars Américains (USD 9.291.250,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été donnée au notaire.

VII. Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à neuf millions trois cent neuf mille huit cent deux Dollars Américains (USD 9.309.802,00) représenté par neuf millions trois cent neuf mille huit cent deux (9.309.802) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille neuf cents Euro (EUR 3.900,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22177. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097039/129.

(110109608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

#### **Lumension Security S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 57.428.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 3 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 142 du 24 mars 1997.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lumension Security S.A.

Signature

Référence de publication: 2011096949/14.

(110109837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

#### **Luxgoal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011096955/14.

(110109553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**LuxGEO GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 158.996.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011096958/14.

(110109717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Société de Gestion Financière (SGF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 106.252.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juillet 2011.  
Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2011097097/18.

(110109516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**LuxGEO Parent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 159.036.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011096959/14.

(110110305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Lagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 102.837.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011096963/12.

(110109577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Lama-Dust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.404.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011096964/11.

(110110085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Landry S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 97.689.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.*

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 1 janvier 1972 à Thionville (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société  
LANDRY S.A.

Référence de publication: 2011096966/14.

(110110333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Lapalinx Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 132.574.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096967/9.

(110110255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Lapalinx Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 132.574.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096968/9.

(110110256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Larissa S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 22.316.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

*Pour la société*  
LARISSA S.A.

Référence de publication: 2011096969/14.

(110110332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Eiffel Investment Group Master Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. LDIG Master (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 157.485.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Paul DECKER  
*Le Notaire*

Référence de publication: 2011096971/13.

(110110001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**SHS Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 87.067.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juin 2011*

Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
SHS EUROPE S.A.  
Jean-Marc HEITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011097112/18.

(110110042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Libo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.  
R.C.S. Luxembourg B 59.814.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2010*

L'assemblée décide de porter le nombre d'administrateurs à 5 administrateurs et de nommer Monsieur Marc Weyer, demeurant à L-6188 Gonderange, 6 op der Tonn comme administrateur. Son mandat expire à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul Meyers  
Président

Référence de publication: 2011096977/14.

(110110084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Lotri International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOTRI INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011096979/12.

(110109490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**European Direct Property Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.354.

L'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2011 a décidé:

De renouveler le mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Bastiaan SCHREUDERS, demeurant professionnellement à NL-1012KK Amsterdam, 55 Rokin, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

De renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François PFISTER, demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, 291 route d'Arlon, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

De renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Thom WERNINK, demeurant professionnellement à NL-2597EZ The Hague, 44 Van Soutelandelaan, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

De renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers Sarl jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

De nommer Monsieur François BENFEGHOUL, né à Paris (France), le 29 novembre 1952, demeurant professionnellement à F-92867 Issy-les-Moulineaux, 167, quai de la Bataille de Stalingrad, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

De nommer Monsieur Carlo LESSEL, né à Luxembourg (Luxembourg), le 9 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fortis Direct Real Estate Management S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Référence de publication: 2011101839/28.

(110116085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Nextam Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 126.927.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

there was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of Nextam Partners, established and having its registered office at 6, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 126.927, incorporated pursuant to a deed of Me Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg, acting in replacement of Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on April 2, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 744 on April 30, 2007.

The General Meeting was opened at 6, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, at 11:00 a.m.

The General Meeting was chaired by Me Mevlüde - Aysun TOKBAG, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"). The Chairman appointed as scrutineer Mr. Alberto CAVADINI, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer"). The General Meeting elected as secretary Mr. Fabio LUCCL, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Secretary").

The General Meeting having thus been constituted, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holders representing the shareholders of the Company as well as the members of the bureau, will remain attached to these minutes together with the proxy forms and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to record the following:

I. The General Meeting has been validly convened by a notice mentioning the agenda, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1367 on June 24, 2011 and number 1457 on July 4, 2011 and in a local newspaper (i.e. Tageblatt) on June 24, 2011 and July 4, 2011 and in an Italian Newspaper (i.e. Sole24ore) on July 4, 2011.

In addition, the Secretary has indicated that all the registered shareholders of the Company have been provided with a notice convening the General Meeting by mail around 22 June 2011.

II. The share capital of the Company is EUR 392.589.744,76, represented by 78.163.862,58 shares with no indication of nominal value. The 50% (fifty percent) presence quorum was therefore fixed at 39.081.931,29 shares.

According to the attendance list, shareholders representing 61.698.303,00 shares authorised to vote were present or validly represented at the General Meeting.

As a result, 78,93% of the share capital of the Company were present or represented at the General Meeting which could thus validly deliberate and decide upon items of the agenda hereinafter reproduced.

As the number of shares present or represented at the General Meeting and authorized to vote is 61.698.303,00 the two-third majority is 52.109.241,12.

III. The agenda of the General Meeting was the following:

1. Amendment of the article 10, II, 4) of the articles of incorporation of the Company as follows:

" 4. all other liabilities of the Fund, of whatever kind and nature with the exception of those represented by the Fund's own resources. To assess the amount of such other liabilities, the Fund shall take into account all expenses payable by it, including, without limitation, the formation expenses and those for subsequent amendments to the Articles of incorporation, fees and expenses payable to the investment advisor(s) and/or managers and/or management company, accountants, custodians and correspondents, domiciliation agents, paying agents or other agents and employees of the Fund, as well as the permanent representatives of the Fund in countries where it is subject to registration, the costs for legal and consultancy services assistance and for the auditing of the Fund's annual reports, the costs for promoting, printing and publishing the sales documents for the shares, printing costs of annual and interim financial reports, the cost of convening and holding shareholders' and Board of Directors' meetings, reasonable travelling expenses of Directors and managers, Directors' fees, the costs of registration statements, all taxes and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, the costs of publication of the issue and repurchase prices as well as any other operating costs, including financial costs, bank charges and brokerage incurred at purchase or sale of assets or otherwise as well as any other administrative charges. For the valuation of the amount of such liabilities, the Fund shall take into account administrative and other expenses of a regular or periodic nature on a prorata temporis basis".

2. Amendment of the article 12, f) of the articles of incorporation of the Company by adding the following paragraph:

"This shall be the day following the last day of the suspension. In respect to the process to be applied in case of suspension in above manner, the Board of Directors shall give prior written notice to the shareholders of any such intended suspension of the calculation of the NAV as soon as possible. (Registered shareholdings as of such day only will be taken into account)."

3. Miscellaneous.

Having in consideration the best interest of the Company, the General Meeting resolved to adopt the following resolutions:

#### *First resolution*

The General Meeting resolved with a 100% majority to accept the projected amendment to the article 10, II, 4) of the articles of incorporation of the Company, so that it should be read henceforth as follows:

" 4. All other liabilities of the Fund, of whatever kind and nature with the exception of those represented by the Fund's own resources. To assess the amount of such other liabilities, the Fund shall take into account all expenses payable by it, including, without limitation, the formation expenses and those for subsequent amendments to the Articles of incorporation, fees and expenses payable to the investment advisor(s) and/or managers and/or management company, accountants, custodians and correspondents, domiciliation agents, paying agents or other agents and employees of the Fund, as well as the permanent representatives of the Fund in countries where it is subject to registration, the costs for legal and

consultancy services assistance and for the auditing of the Fund's annual reports, the costs for promoting, printing and publishing the sales documents for the shares, printing costs of annual and interim financial reports, the cost of convening and holding shareholders' and Board of Directors' meetings, reasonable travelling expenses of Directors and managers, Directors' fees, the costs of registration statements, all taxes and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, the costs of publication of the issue and repurchase prices as well as any other operating costs, including financial costs, bank charges and brokerage incurred at purchase or sale of assets or otherwise as well as any other administrative charges. For the valuation of the amount of such liabilities, the Fund shall take into account administrative and other expenses of a regular or periodic nature on a prorata temporis basis".

#### *Second resolution*

The General meeting resolved with a 100% majority to accept the projected amendment of the article 12, f) of the articles of incorporation of the Company so that the following paragraph will be added in the end of the article:

"This shall be the day following the last day of the suspension. In respect to the process to be applied in case of suspension in above manner, the Board of Directors shall give prior written notice to the shareholders of any such intended suspension of the calculation of the NAV as soon as possible. (Registered shareholdings as of such day only will be taken into account)."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Nothing else being in the agenda the meeting was closed at 11:45 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, stated herewith that on request of the above appearing persons, the present deed was worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douzième jour de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée Générale») de Nextam Partners, établie et ayant son siège social au 6, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126.927, constituée suivant acte du Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 avril 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 744 du 30 avril 2007.

L'Assemblée Générale est ouverte au 6, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à 11 heures.

L'Assemblée Générale est présidée par Maître Mevlüde - Aysun TOKBAG, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»). Le Président nomme comme scrutateur Monsieur Alberto CAVADINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»). L'Assemblée Générale désigne comme secrétaire Monsieur Fabio LUCCHI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale étant ainsi formée, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont dressé la liste de présence, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires représentant les actionnaires de la Société ainsi que par les membres du bureau, sera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera soumise ensemble avec le présent acte aux autorités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'Assemblée Générale a été valablement convoquée par une notice mentionnant l'ordre du jour, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1367 du 24 juin 2011 et numéro 1457 du 4 juillet 2011 et dans un journal local (Tageblatt) le 24 juin 2011 et le 4 juillet 2011 ainsi qu'un journal italien (Sole24ore) on July 4, 2011.

En outre, le Secrétaire a indiqué que les convocations à l'Assemblée Générale ont été envoyées par email le 22 juin 2011 à tous les actionnaires nominatifs de la Société.

II. Le capital social de la Société est de EUR 392.589.744,76, représenté par 78.163.862,58 actions sans indication de valeur nominale. Par conséquent, le quorum de 50% de présence a été fixé à 39.081.931,29 actions.

D'après la liste de présence, les actionnaires représentant 61.698.303,00 actions autorisés à voter étaient présents ou valablement représentés à l'Assemblée Générale.

Par conséquent, 78,93% du capital social de la Société était présent ou représenté à l'Assemblée Générale laquelle pouvait valablement délibérer et décider sur les points figurants à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

Le nombre des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale et autorisés à voter étant de 61.698.303,00 la majorité est 52.109.241,12.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

1. Modification de l'article 10, II, 4) des statuts de la Société comme suit:

« 4. Tout autre engagement de la société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de constitution et de modification ultérieure des statuts, les commissions et frais payables aux conseillers en investissements, gestionnaires et/ou directeur et/ou société de gestion, comptables, dépositaires et agents correspondants, agents domiciliataires, agents administratifs, agents payeurs ou autres mandataires et employés de la société, ainsi qu'aux représentants permanents de la société dans les pays où elle est soumise à l'enregistrement, les frais d'assistance juridique et les frais de conseil et de révision des comptes annuels de la société, les frais de promotion, les frais d'impression et de publication des documents de vente des actions, les frais d'impression des rapports financiers annuels et intérimaires, les frais de tenue des assemblées d'actionnaires et de réunions du conseil d'administration, les frais de voyage raisonnables des administrateurs et directeurs, les jetons de présence, les frais de déclarations d'enregistrement, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toutes autres dépenses d'exploitation, y compris les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement et tout autre frais en relation avec la société.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.»

2. Modification de l'article 12, f) des statuts de la Société en y ajoutant le paragraphe suivant:

«Ce jour correspondant au jour suivant le dernier jour de la suspension. En application du processus décrit ci-dessus concernant la suspension, le conseil d'administration devra transmettre préalablement, et le plus rapidement possible, une notice écrite aux actionnaires, relative au projet de suspension du calcul de la VNI (seront pris en compte ce jour uniquement les actions nominatives).»

3. Divers.

Dans les meilleurs intérêts de la Société, l'Assemblée Générale a adopté des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide avec une majorité de 100% d'accepter la modification proposée de l'article 10, II, 4) des statuts de la Société, de sorte à le lire désormais comme suit:

« 4. Tout autre engagement de la société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de constitution et de modification ultérieure des statuts, les commissions et frais payables aux conseillers en investissements, gestionnaires et/ou directeur et/ou société de gestion, comptables, dépositaires et agents correspondants, agents domiciliataires, agents administratifs, agents payeurs ou autres mandataires et employés de la société, ainsi qu'aux représentants permanents de la société dans les pays où elle est soumise à l'enregistrement, les frais d'assistance juridique et les frais de conseil et de révision des comptes annuels de la société, les frais de promotion, les frais d'impression et de publication des documents de vente des actions, les frais d'impression des rapports financiers annuels et intérimaires, les frais de tenue des assemblées d'actionnaires et de réunions du conseil d'administration, les frais de voyage raisonnables des administrateurs et directeurs, les jetons de présence, les frais de déclarations d'enregistrement, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toutes autres dépenses d'exploitation, y compris les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement et tout autre frais en relation avec la société.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé à la majorité de 100% d'accepter la modification proposée de l'article 12, f) des statuts de la Société de sorte que le paragraphe suivant sera ajouté à la fin de l'article:

«Ce jour correspondant au jour suivant le dernier jour de la suspension. En application du processus décrit ci-dessus concernant la suspension, le conseil d'administration devra transmettre préalablement, et le plus rapidement possible, une notice écrite aux actionnaires, relative au projet de suspension du calcul de la VNI (seront pris en compte ce jour uniquement les actions nominatives).»

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée à été close à 11.45 heures.

Le notaire soussignant, qui comprend et parle anglais, atteste qu'à la demande des personnes comparantes susmentionnées, le présent acte a été dressé en anglais, suivi de la traduction française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de discordance entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connus du notaire par leurs prénoms, noms, statut civil et résidence, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: M-A. TOKBAG, A. CAVADINI, F. LUCCI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011 LAC/2011/31716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100315/196.

(110114488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Luxembourg Investissement & Patrimoine S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 88.408.

---

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096986/10.

(110110206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Luxmanis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.192.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096988/10.

(110109828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Holding Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.201.

---

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 30 juin 2011 que:

- Monsieur Geoffrey Henry, ayant son adresse professionnelle au 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne de son poste de gérant de classe A de la société avec effet au 30 juin 2011;

- Madame Denise Fallaize, ayant son adresse professionnelle au 1 Gategny Esplanade, Royal Bank Place, Third Floor, GY1 2HJ, St. Peter Port, Guernesey, démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 30 juin 2011;

- Mademoiselle Cindy Teixeira, née le 5 octobre 1980 à Juvisy-sur-Orge, France et ayant son adresse professionnelle 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de class A avec effet au 30 juin 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098419/20.

(110112323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Musa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R.C.S. Luxembourg B 52.828.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 27 juin 2011*

Monsieur ROSSI Jacopo, administrateur de la société, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
MUSA S.A.  
Alexis DE BERNARDI  
Administrateur

Référence de publication: 2011097013/14.

(110110040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Luxservices Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 79.142.

Il résulte de l'assemblée extraordinaire en date du 11 juillet 2011 que:

- La co-signature obligatoire de Monsieur Johann Thiel, administrateur, né le 07.01.1953 à Könen (D), n'est plus requise.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.07.2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011096989/13.

(110110146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Mareja Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 137.801.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096990/10.

(110109752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**McD Europe Franchising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 792.815,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 22.841.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 juin 2011*

En date du 14 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat d'Ernst & Young, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des associés qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

McD Europe Franchising S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2011096992/16.

(110109905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**McD Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.263.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2994 du 19 décembre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McD Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011096994/15.

(110109921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Monier Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.559.

—  
*Rectificatif de la version française L100074402 déposé le 28/05/2010*

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096998/11.

(110109610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Magna Invest Corporation S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.472.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 juillet 2011 a prolongé le mandat du commissaire aux comptes, Montbrun Révision Sarl, avec siège à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle pour une nouvelle période d'une année, expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011097000/13.

(110109857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Magna Invest Corporation S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.472.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011097001/11.

(110109858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Corporation Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.975.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juillet 2011*

1. Le mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Philippe TOUSSAINT n'a pas été renouvelé.
2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
3. M. Eric MAGRINI a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
4. M. Xavier SOULARD a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CORPORATION INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011101805/22.

(110116447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**EMD Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 121.071.

—  
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 13 juillet 2011, ont pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Jean-Claude STOFFEL à la fonction de gérant de la société et ont décidé de nommer comme nouveau gérant;

- Mr Laurent HEILIGER, gérant A, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les associés, dans leurs résolutions du 13 juillet 2011, ont en outre renouvelé les mandats des gérants suivants:

- Mr Timothy THORP, gérant A, expert comptable, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni,

- Mrs Dorina IACIU, gérant B, directeur de société, Strada E. Ferme No. 7, Otopeni Ilfov County, Roumanie,

- Mr Gheorghe IACIU, gérant B, directeur de société, Strada E. Ferme No. 7, Otopeni Ilfov County, Roumanie.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Pour EMD INVESTMENT S.à r.l

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011098303/21.

(110111641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**EMM Euromultimédia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 50.278.

—  
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098307/10.

(110112198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.